

## Entrée en vigueur du projet de loi 92 en septembre au Québec

Comme nous vous en avons fait part dans le bulletin [Intérêts en bref](#) de janvier 2017, Québec a adopté le projet de loi 92 qui prendra effet le 15 septembre 2017.

Ces modifications permettent une plus grande transparence et obligent entre autres les pharmaciens québécois à fournir davantage d'information sur tous les reçus de frais de médicaments.

### Ce que cela signifie pour les promoteurs de régime et les participants

Dorénavant, les reçus de frais de médicaments couverts par le régime public du Québec comprendront les renseignements suivants :

- coût du DIN
- marge bénéficiaire du distributeur
- honoraires professionnels (les frais d'exécution d'ordonnance et la marge bénéficiaire de la pharmacie)

Comme les reçus émis par les pharmaciens devront détailler les frais, les participants seront plus conscients des honoraires professionnels exigés par un pharmacien. Ils seront en mesure de les comparer à ceux d'autres pharmaciens de leur région – et ils pourront prendre une décision éclairée au moment de choisir la pharmacie où ils feront exécuter leurs ordonnances.

À long terme, cela pourrait donner lieu à l'établissement de frais d'exécution d'ordonnance plus concurrentiels et le montant des demandes de règlement de frais de médicaments pourrait diminuer.

### Ce que cela signifie pour la Financière Sun Life

Nous sommes encore en pourparlers avec l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP) et TELUS Solutions en santé. Nous sommes en train de parachever l'évaluation des répercussions sur le système et sur les produits, et nous apporterons les modifications nécessaires avant le 15 septembre 2017. Nous vous fournirons plus de renseignements dans les prochaines semaines.

### Des questions?

Communiquez avec votre représentant aux Garanties collectives de la Financière Sun Life.

**Les programmes de garanties collectives sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Financière Sun Life.**